



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le label Entreprise du Patrimoine Vivant : une dynamique confirmée

Paris, le 28 février 2012. L'Institut Supérieur des Métiers (ISM), en charge du secrétariat de la Commission nationale des Entreprises du Patrimoine Vivant, vient de sortir le bilan d'activité du label EPV pour l'année 2011. Les résultats sont très positifs : ce label d'excellence du fabriqué en France confirme sa dynamique, caractérisée par son ouverture au secteur agroalimentaire, une augmentation des candidatures, une notoriété renforcée, une multiplication des actions dédiées aux EPV à l'international et une contribution élargie au développement des entreprises labellisées.

Le label Entreprise du Patrimoine Vivant, marque de reconnaissance du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, regroupe aujourd'hui un millier de maisons.

Un label ouvert à de nouveaux secteurs d'activité

L'ensemble des activités agro-alimentaires sont maintenant éligibles, même celles bénéficiant par ailleurs d'une AOC ou d'un label INAO.

Un nombre de candidatures toujours croissant

En 2011, la Commission nationale des EPV a examiné plus de 400 dossiers, à savoir 40% de plus qu'en 2010.

Une notoriété renforcée

L'ISM s'est notamment attaché à développer la visibilité du label sur les réseaux sociaux (création d'une page Facebook www.facebook.com/patrimoinevivant) et à organiser des événements clés de promotion au niveau national et régional.

Une multiplication des actions dédiées aux EPV à l'international

Les EPV ont bénéficié en 2011 d'un appui spécifique sur des opérations individuelles et collectives (manifestations dédiées entièrement aux EPV, trois volontaires internationaux à disposition à Moscou, Shanghai et New York, etc.), de venues d'acheteurs étrangers en France, et de soutien divers en formation et communication.

Une contribution élargie au développement des entreprises labellisées

La mobilisation des réseaux économiques et financiers (SIAGI, Caisse des Dépôts - CDC Entreprises) au service des EPV a également été poursuivie, ainsi que des actions avec l'INPI et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables. Enfin, un partenariat a démarré avec Atout France pour mettre en commun des moyens au bénéfice du développement et du rayonnement des savoir-faire artisanaux et industriels de notre pays, au travers, notamment, de la valorisation touristique.

Consultez le bilan d'activité :

http://www.patrimoine-vivant.com/pub/2012/epv_bilan2011.pdf

A propos du label Entreprise du Patrimoine Vivant

Le label d'Etat Entreprise du Patrimoine Vivant est une marque de reconnaissance du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Ces maisons se caractérisent par une histoire et un patrimoine parfois séculaires, des capacités d'innovation et des savoir-faire rares qui ont contribué à asseoir leur notoriété dans le tissu entrepreneurial français.

Contact presse

Agathe Djelalian, Chargée de communication du label EPV
ISM - Tél : 01 44 16 80 67 / presse@patrimoine-vivant.com
www.patrimoine-vivant.com/ / www.facebook.com/patrimoinevivant